

Le gouvernement Demotte affronte ses derniers défis

Dossier réalisé
par Bosco d'Otreppe

- Ce mercredi, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vit sa dernière rentrée avant les élections de mai.
- Il lui reste à régler le délicat dossier de l'avenir du réseau de l'enseignement officiel.
- La fusion UCL – Saint-Louis agitera encore les esprits.

Le MR garde une main sur le Pacte d'excellence

Décembre fut le mois de la houle. Dix jours durant, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, composé du PS et du CDH, aura tangué sur un projet de décret: celui devant notamment organiser la fusion entre l'UCL et l'Université Saint-Louis. Le 12 décembre, un accord fut cependant trouvé (voir ci-contre) qui permit au gouvernement Demotte de ne pas couler dans le sillage du grand frère fédéral.

Rescapé de bien des tempêtes, dont la volonté du CDH de "retirer la prise" en juin 2017, il reste donc cinq mois à l'équipage de la Fédération pour clôturer une série de dossiers.

Plusieurs aspects du Pacte sont assurés

La plupart sont déjà bien avancés et ne devraient plus rencontrer d'obstacles majeurs. On pourrait citer ceux concernant la gouvernance culturelle et la réforme du financement des milieux d'accueil chez la ministre de la Culture et de l'Enfance, Alda Greoli (CDH); la poursuite des discussions concernant la formation initiale des enseignants, chez le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS); ou le décret sur les violences faites aux femmes que mène notamment la ministre du Droit des femmes, Isabelle Simonis (PS).

Plus politiques, par contre, seront les négociations sectorielles au cours desquelles les syndicats d'enseignants plaideront notamment pour des revalorisations salariales. Elles sont lancées ce mercredi.

Comme depuis le début la législature, c'est néanmoins au ministère de l'Éducation que logent les principaux dossiers. La ministre Marie-Martine Schyns (CDH) a cependant, elle aussi, déminé la plupart de ceux-ci.

Le vrai défi politique qui demeure se situe autour de la réforme du statut du réseau officiel (le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement ou WBE). Ce dossier, les autres réseaux en ont fait une condition *sine qua non* à la mise en œuvre de l'ensemble du Pacte pour un enseignement d'excellence. Le hic, c'est que ce dossier, pour être avalisé, nécessite un vote des deux-tiers au Parlement, et donc l'approbation du MR. Or, les libéraux ne souhaitent pas l'approuver pour l'instant. Non seulement parce qu'ils ne sont pas d'accord avec le "mastodonte" que deviendrait ce réseau à leurs yeux, mais aussi parce qu'en le votant ils faciliteraient l'avenir du Pacte qu'ils combattent sur plusieurs points.

La ministre Schyns devra jouer les diplomates avec les libéraux. Elle sait que

si ce point ne passe pas, le Pacte pourra plus facilement être détricoté à la suite des élections de mai. Néanmoins, s'il y a encore six mois les libéraux bénéficieraient, à travers ce dossier, d'un levier important pour mettre à mal le Pacte, la ministre Schyns a fait en sorte d'avancer sur les autres aspects de la réforme afin que, quoi qu'il arrive dans les urnes, ils soient en place pour la rentrée du mois de septembre. C'est le cas du plan de pilotage des établissements, de la nouvelle organisation du travail des enseignants, ou du dossier d'accompagnement des élèves.

Le vrai défi politique qui demeure est l'avenir du réseau officiel.

Dans les écoles

Le terrain met en avant la pénurie d'enseignants

Des cours non donnés. *“Décret catastrophe: élèves sans profs.”* Ce mardi, l'association des directeurs de l'enseignement secondaire libre a organisé une opération pour sensibiliser les parents aux difficultés croissantes qu'ils rencontrent pour trouver des enseignants. Par manque de profs, *“vos enfants n'ont plus la chance d'avoir une scolarité complète. Nous sommes trop souvent amenés à les renvoyer chez eux, à la rue ou en salle d'étude”*, écrivent-ils. *“Des parties de programmes restent non vues.”* *“Des*

jeunes enseignants doivent parfois circuler entre 3 ou 4 écoles afin d'avoir un horaire complet, s'épuisant dans des déplacements plutôt que participer à la vie d'une école.”

Au cœur de leurs revendications est la révision du décret “Titres et fonctions” qui régleme et rend plus complexe l'engagement d'un prof. Pour les directeurs, il aggrave la pénurie.

La ministre “comprend”. La ministre Schyns se défend de ne rien faire et, si elle *“comprend l'impatience”*, elle insiste pour dire qu'une série de mesures favorisant la vie des directions sont en train d'être prises et seront toutes d'application en septembre. On peut leur faire confiance: les directions manifesteront alors vite leur contentement ou leur déception.

Le décret relatif à la fusion UCL – Saint-Louis crée des inquiétudes

Il était attendu, il fut salué. Mais il n'était pas tout à fait celui souhaité. Le 12 décembre, après des semaines de discussions, le gouvernement PS-CDH de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'accordait enfin sur un avant-projet de décret organisant d'une part la fusion entre l'UCL et l'Université Saint-Louis, et, d'autre part, l'intégration de la haute école Ihecs au sein de l'ULB. Le vote de ce décret au Parlement est indispensable pour acter les unions.

À l'époque, publiquement du moins, la majorité des acteurs se félicita du compromis et de l'avancée. Tout est-il pour autant sur les rails afin que le décret soit voté en mai? Pas tout à fait. Et ce, pour deux principales raisons.

Un projet va-t-il freiner un autre?

D'abord parce qu'entre l'ULB et la haute école Galilée, à laquelle appartient l'Ihecs, les négociations ne sont pas terminées. C'est pour cela que l'administrateur général de l'Ihecs, Jean-François Raskin, qualifie le calendrier fixé par l'avant-projet de *“matériellement intenable”*. Si les délais évoquant des rapprochements effectifs pour la rentrée 2019 ne sont pas revus, *“on ne négociera rien et il n'y aura pas de fusion”*, souligne-t-il.

Cette sortie a le don d'inquiéter Pierre Jadoul et Vincent Blondel, les recteurs de Saint-Louis et de l'UCL. Si les dossiers Ihecs/ULB et UCL/Saint-Louis demeurent

liés, il y a un risque que le décret ne passe pas avant les élections. *“Nous avons la ferme volonté que la fusion entre en vigueur en 2019, insiste aujourd'hui Pierre Jadoul. Il ne serait pas normal que nous soyons contraints d'attendre à cause d'un autre dossier qui, le ministre le soulignait d'ailleurs dans La Libre en novembre, n'est pas lié à notre projet de fusion.”*

L'avenir de plusieurs masters pose question

Mais c'est aussi le fond du texte qui inquiète. Plusieurs personnalités à l'UCL et Saint-Louis le considèrent comme *“cher payé”*. Des inquiétudes que les recteurs n'ignorent pas et à partir desquelles ils renégocieront le texte.

La première inquiétude concerne les habilitations (les permis d'enseigner) de quatre masters en spécialisation organisés par Saint-Louis. Ces masters pourront encore être donnés à Bruxelles par la nouvelle université issue de la fusion s'ils... sont organisés avec l'ULB. Or, que l'ULB se lance dans une telle coorganisation n'est pas certain. Yvon Englert, le recteur de l'ULB, en discutera le 22 janvier avec ses homologues. Si l'ULB ne se montre pas intéressée, ces masters pourraient donc être perdus. *“Nous ne revendiquons aucune habilitation supplémentaire à Bruxelles. Mais ces quatre masters fonctionnent bien. Ils doivent pouvoir continuer à être enseignés”*, insiste Pierre Jadoul.

La deuxième inquiétude concerne le master en études

européennes que Saint-Louis coorganise pour l'instant avec l'UCL et pour lequel les universités ont beaucoup d'ambitions. Le décret assure son avenir, mais "à titre transitoire". De plus claires certitudes sont demandées.

Troisièmement, du côté de Louvain et de Saint-Louis, on s'inquiète du "deux poids deux mesures" qu'engendrerait le décret sur le plan financier. Sans entrer dans les détails – dont la plupart s'expliquent par la différence de nature entre les deux rapprochements – la fusion UCL–Saint-Louis coûtera aux protagonistes, alors que le rapprochement entre l'Ihecs et l'ULB sera – sur certains points – accompagné financièrement. "On s'étonne de ne pas être traité de la même manière", reconnaît encore Pierre Jadoul.

Enfin, "et peut-être surtout" glisse un professeur, le décret écrit noir sur blanc que le projet de fusion nécessite l'accord du gouvernement. Dans le réseau libre, la pilule est dure à avaler: on y lit une mise à mal de la li-

berté d'association. Il est clair que la rédaction de ce décret a relancé les discussions entre deux camps: celui prônant la liberté d'association, et celui veillant à une gestion davantage étatique de l'enseignement, celui-ci étant financé par les deniers publics. Selon les lectures que l'on en fait, le décret penche soit en faveur du premier camp, puisqu'il fait droit à la fusion, soit en faveur du second parce qu'il les balise formellement.

Au-delà de cette question, les prochaines semaines diront à quel point ce texte sera retravaillé. Pierre Jadoul et Vincent Blondel – qui affronte en avril une élection rectorale et a donc besoin de la fusion pour charpenter son bilan – auront en tout cas fort à faire pour renégocier ces points et favoriser un atterrissage rapide du décret.

Tel un arbitre qui remet la balle en jeu, satisfait d'avoir établi les règles de base, le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), répète désormais que le temps est aux concertations.

Si les dossiers
Ihecs/ULB et
UCL/Saint-
Louis restent
liés, il y a un
risque de
retard.